

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES VOIRIE
TOUS DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS

(Cadre réservé à l'administration)

DATE DE DEPOT :	N° AP :	N° PV :
-----------------	---------------	---------------

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE ANNEE : 2019

1 – DECLARANT *(tous les champs doivent être obligatoirement complétés)*:
Joindre OBLIGATOIREMENT KBIS (MOINS DE 3 MOIS et RIB) –

NOM, PRENOM ou DENOMINATION DE LA SOCIETE (conforme au KBIS)

TEL FIXE : FAX : MAIL :

TEL PORT :

PERSONNE MORALE (nom du représentant légal ou statutaire) :

CODE SIRET : 000..... CODE APE :

ADRESSE (numéro et voie)

COMPLEMENT D'ADRESSE

CODE POSTAL : VILLE :

2 - NOM ET ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFERENTE DU DECLARANT :
(Joindre KBIS - RIB - Code SIRET et APE)
EN CAS DE FACTURATION A UN SYNDIC DE COPROPRIETE JOINDRE LEUR KBIS (MOINS DE 3 MOIS) – RIB - N°SIRET - APE AINSI QU'UN ECRIT STIPULANT LEUR ACCORD POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE VOIRIE.

.....

.....

.....

3 – LIEU CONCERNE PAR LA DEMANDE ET OBJET DE L'OPERATION :

.....

.....

.....

4 – NATURE DE L'INSTALLATION : (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) **JOINDRE UN PLAN OU CROQUIS OBLIGATOIRE**

<input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE SUR PIED (1)	3,30 € par M ² / semaine	<input type="checkbox"/> RESERVATION DE PLACES DE STATIONNEMENT EN ZONE HYPER CENTRE (2).....	34,50 € par emplacement / jour
<input type="checkbox"/> ENCOMBREMENT LIE A DU STOCKAGE.. Nombre de jour :	3,30 € par M ² / jour	<input type="checkbox"/> RESERVATION DE PLACES DE STATIONNEMENT EN ZONE RESIDENTIELLE (2).....	20,30 € par emplacement / jour
<input type="checkbox"/> PALISSADE (1).....	6,60 € par M ² / semaine	<input type="checkbox"/> PERIMETRE DE SECURITE CREE DANS LE CADRE D'UN ARRETE DE PERIL.....	3,30 € par M ² / semaine
<input type="checkbox"/> BARAQUE DE CHANTIER.....	6,60 € par M ² de surface utile / semaine	<input type="checkbox"/> PASSAGE PIETON COUVERT.....	2,30 € par M ² / semaine
<input type="checkbox"/> BENNE EN ZONE RESIDENTIELLE (2)...	21,20 € par jour	<input type="checkbox"/> OCCUPATION EN SURPLOMB.....	2,50 € par M ² / semaine
<input type="checkbox"/> BENNE EN ZONE HYPER CENTRE (2)...	35,55 € par jour	<input type="checkbox"/> OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR EQUIPEMENT DE GRANDE HAUTEUR (HORS GRUE) OU TOUT AUTRE EQUIPEMENT PRESENTANT UN VOLUME FERME ET AYANT UN IMPACT VISUEL.....	6,95 € par M ³ / mois
<input type="checkbox"/> APPAREIL DE LEVAGE plus de 40 T...	277,50 € par ½ journée		
<input type="checkbox"/> APPAREIL DE LEVAGE moins 40 T.....	138,50 € par ½ journée		
<input type="checkbox"/> EMPRISE AU SOL DE POTEAUX DE MAÇONNERIE.....	8,20 € par M ² / semaine		
<input type="checkbox"/> ALIMENTATION ELECTRIQUE DE CHANTIER SURVOL DU CABLE courant fort / faible.....	2,10 € au mètre linéaire / semaine		

A préciser si besoin de stockage uniquement pour montage et démontage d'échafaudage pour plus de 2 jours (nbr de jours).....

Pour toute période non couverte par une autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre d'une prorogation en dehors des délais, le **tarif en vigueur sera multiplié par 2.**

- (1) Le calcul est effectué en fonction du nombre de M2 de domaine public neutralisé par la palissade – toutes semaines / mois entamés sont dus
- (2) Le plan des zones de stationnement est téléchargeable sur le site de la Ville à la rubrique : Service en ligne / voirie / chantiers / formulaire de permission de voirie.

5 - EMPRISE (HORS APPAREIL DE LEVAGE, BENNE ET PLACE DE STATIONNEMENT) M² :

Longueur de l'emprise au sol :

Largeur de passage :

TOTAL EN M²

6 - DUREE DE LA PERMISSION DE VOIRIE : DU / / 20 au / / 20

7 – ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente demande, CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et M'ENGAGE à respecter les règles en vigueur concernant les occupations du domaine public. Je m'engage à payer auprès du Trésor Public les redevances et droits afférents à l'autorisation qui me sera délivrée et ce, dès réception du titre de recette émis par la Ville. Je m'engage également à avertir le service voirie en cas de non-utilisation de la permission accordée, au plus tard avant la date du début de celle-ci. A défaut, les droits de stationnement resteront exigibles.

NOM : (Cachet de l'entreprise, le cas échéant)

DATE ET SIGNATURE :